

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.

EXERCICE 4.6. Quels sont les statuts des acteurs médiateurs ? (diagnostic autour du triptyque norme-marge-tiers)

Exemple de la Scic l'Atelier Paysan¹

- Les inventeurs :

- le maraîcher bio, Joseph Templier, se situe au début du projet à la marge. Il fait partie des rares paysans à bricoler et auto-construire leurs outils agricoles ;
- le technicien d'ADABIO, Fabrice Clerc, relève au début à la fois de la marge, de la norme et du tiers. Il représente une organisation professionnelle encore minoritaire, car l'agriculture biologique est une forme de production encore minoritaire par rapport à l'agriculture conventionnelle. Mais cette organisation contribue à la normalisation de ce mode de production (développement, formation, promotion...). En tant que structure technique, elle joue le rôle de tiers entre les paysans bio et les autres acteurs professionnels et institutionnels ;
- par la suite, les deux inventeurs vont jouer le rôle de tiers et accompagner le développement, la reconnaissance et donc la normalisation du principe de l'auto-construction et de l'Atelier Paysan.

- L'équipe salariée dans son ensemble joue également ces rôles :

- les services civiques traquent les inventions paysannes pour les révéler. Ils relèvent de la marge et du tiers ;
- les ingénieurs en génie mécanique et l'architecte ont un profil à la marge, car atypique pour une structure de développement agricole, mais ils contribuent par leur travail d'accompagnement à la modélisation, la standardisation, la mise en plan, la diffusion et la formation, à la normalisation des démarches d'auto-construction ;
- le chargé de développement contribue à la mise en mots du projet à travers la rédaction d'argumentaires pour faire comprendre le projet, et développe des partenariats avec des acteurs hors domaine agricole (ex. l'ESS). Il relève à la fois de la marge, de la norme et du tiers ;
- l'animateur national a un profil plus classique (formation agricole / norme) et a pour rôle de développer les partenariats avec les acteurs du développement agricole des différentes tendances. Il joue le rôle de tiers pour faire connaître, comprendre et développer la démarche de l'Atelier Paysan auprès de ces derniers (rapprochement de la norme).

- Les partenaires :

- les réseaux bio et paysans (CUMA, ARDEAR, GAB...) : bien que certaines d'entre elles représentent une minorité de paysans, ce sont des structures reconnues et identifiées par les professionnels et

¹ Voir présentation de la Scic l'Atelier Paysan dans l'exercice 2.3.

les institutions. Se rapprocher et travailler avec ces dernières permet d'être identifié et reconnu. Elles sont à la fois marge, norme et tiers ;

- l'enseignement agricole représente une institution, celle qui forme les futurs professionnels. Il relève complètement de la norme. Travailler avec permet d'être reconnu et de toucher plus d'utilisateurs ;
- le ministère de l'Agriculture et les dispositifs que ce dernier impulse, coordonne ou finance (ONVAR, Réseau mixte technologique (RMT), Réseau rural...) relève de la norme. Être reconnu par le ministère, associé à ces dispositifs et/ou financé dans ce cadre, est une forme de reconnaissance institutionnelle (entrée dans la norme).

Ce sont les inventeurs et l'équipe salariée qui jouent la fonction d'agent de développement.